

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
 Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
 Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.
 Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et RÉDACTION :

au Ministère d'État

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.
 Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.**MAISON SOUVERAINE :**

Service solennel à la mémoire du Prince Albert 1^{er} célèbre en l'église de Marchais.

OFFICE INTERNATIONAL D'HYGIÈNE PUBLIQUE :
 Session du Comité.

ECHOS ET NOUVELLES :

Fête de la Sainte-Cécile.

Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.

LA VIE ARTISTIQUE :

Théâtre de Monte Carlo. — Les Ballets Russes.
 Au Concert Classique.

MAISON SOUVERAINE

Un service funèbre à la mémoire du Prince Défunct a eu lieu, le 15 novembre, en l'église de Marchais, en présence de Leurs Altesses Sérénissimes, des membres de la Maison Souveraine et de tout le personnel du Château et du Domaine. La population a tenu à s'associer en grand nombre à cette cérémonie religieuse, célébrée par Monseigneur l'Abbé Lépicié, curé de Marchais, qui a également donné l'absoute.

OFFICE INTERNATIONAL D'HYGIÈNE PUBLIQUE

Session du Comité.

Le Comité de l'Office International d'Hygiène publique a tenu sa seconde session semestrielle à Paris, du 22 au 31 octobre.

Cette session a été consacrée aux questions médicales suivantes : mortalité par cancer ; études sur le goitre et sa prévention, sur les relations éventuelles du goitre endémique et du cancer de la thyroïde ; sur la fièvre typhoïde ; arrangement international sur la circulation et l'usage des sérums antidiphthériques étrangers ; rapport définitif sur les dérivés de l'arsénobenzol ; projet de patente de santé uniforme pour les navires de tous les pays ; proposition par les Etats-Unis de la prohibition de l'héroïne par voie de mesures internationales ; fièvre récurrente ; contagion familiale de la diphtérie ; peste pneumonique et sa relative fréquence actuelle ; protection de l'enfance, spécialement des enfants estropiés ou ayant mauvaise vue, etc.

Le Comité a adopté le projet qui détermine la place de l'Office International d'Hygiène dans l'organisation d'Hygiène de la Société des Nations.

L'Office, qui compte actuellement quarante Etats adhérents, constitue l'organe consultatif, à côté d'un Comité permanent d'Hygiène, plus spécialement chargé des rapports directs avec le Conseil de la Société des Nations. Le Comité de l'Office compte dix représentants sur quinze dans ce Comité permanent.

Le Comité a, enfin, sur le rapport du délégué de la Principauté, approuvé les comptes de gestion de l'exercice 1922-1923 et voté le budget de l'exercice 1923-1924. Recettes et dépenses atteignent actuellement en moyenne le chiffre de 550.000 francs.

ÉCHOS & NOUVELLES

La fête traditionnelle de la Sainte-Cécile a été célébrée, dimanche dernier, par les Sociétés musicales de la Principauté.

Le défilé s'est organisé sur la place du Gouvernement et s'est dirigé vers la Cathédrale où la Messe a été célébrée par Mgr Perruchot, Vicaire Général.

S. Exc. M. le Ministre d'Etat assistait à la cérémonie religieuse, ainsi que M. Alexandre Médecin, Maire, et de nombreuses personnalités.

Après l'office, le défilé a parcouru les rues de Monaco et s'est arrêté devant l'Hôtel du Gouvernement. M. le Ministre d'Etat, qu'accompagnait M. le Maire, a remercié les Sociétés et a spécialement félicité les exécutants de la Musique Municipale et leur excellent chef, M. Argaing.

A 10 heures, un concert a été donné sur la place d'Armes par la Société de mandolinistes La Palladienne et par la Société Philharmonique.

Le concert habituel de la Musique Municipale n'a pu avoir lieu l'après-midi, à cause de la pluie.

Dans son audience du 20 novembre 1923, le Tribunal Correctionnel a prononcé les jugements ci-après :

P. G., valet de chambre, né le 25 mai 1874, à Ternel (Espagne), demeurant à Monaco. — Coups et blessures : 50 francs d'amende, avec sursis.

G.-B. M., industriel, né le 26 mai 1887, à Marseille (Bouches-du-Rhône), demeurant à Nice. — Infraction à la législation sur les automobiles : 50 francs d'amende.

G. T., épouse V., laitière, née le 15 juin 1890, à Tende, province de Cuneo (Italie), demeurant à Monaco. — Tromperie sur la qualité d'une marchandise (lait) : 50 francs d'amende. Déclaré V.A., son mari, civilement responsable.

D. R., épouse G., sans profession, née le 10 mars 1875, à Pieve-di-Teco, province de Port-Maurice (Italie), demeurant à Monaco. — Coups et blessures : 50 francs d'amende, avec sursis. Déclaré G. J., son mari, civilement responsable.

S. C., épouse R., sans profession, née le 6 septembre 1897, à Monaco, y demeurant. — Coups et blessures : 25 francs d'amende, avec sursis. Déclaré R. J., son mari, civilement responsable.

LA VIE ARTISTIQUE

THÉÂTRE DE MONTE CARLO

Saison de Ballets classiques de Serge de Diaghilew, sous le haut patronage de S. A. S. la Princesse Héritière de Monaco.

Les Ballets Russes.

Il nous a été donné, à maintes reprises, en ce journal, de marquer notre enthousiasme pour le ballet en général et, en particulier, pour le ballet français, lequel, il faut en convenir, est quelque peu délaissé à l'heure actuelle.

Ah ! qu'il est loin le temps où, à l'Opéra de Paris, l'on se passionnait pour la danse, où un rond de jambe l'emportait sur une roulade, où vieux amateurs et fidèles abonnés se partageaient en partisans du *Ballonné*, c'est-à-dire la danse qui bondit, rebondit et vole, et en partisans du *Tacqueté*, c'est-à-dire la vivacité, la rapidité et les petits temps sur les pointes ; où les uns fêtaient les « échos » de la Taglioni et les autres soignaient les « entrées » de Fanny Essler ; où la danse terrestre et sensuelle, délice des hommes, se posait en rivale de la danse aérienne et pudique, préférée des femmes ; où il y avait des croyants convaincus et irréductibles de la pirouette ; où les ballerines mettaient de l'esprit dans leurs pointes et les spectateurs dans leurs reparties, témoin ce mot d'Auber, un soir que le maillot d'une fille de l'art bondissant s'était décousu en scène : « C'est l'une des rares occasions où le décousu a du succès ! ».... Cela remonte loin, presque aux époques fabuleuses où le célèbre Vestris, chargé d'ans et de gloire, mourut littéralement d'une annonce de journal qui lui tomba sous les yeux : « On demande un professeur de danse à « Calcutta. Inutile de se présenter si l'on n'est pas « pédicure. » Le « Zéphyr » retraité, frappé au cœur et dans sa croyance en l'indiscutable supériorité de son art, se mit au lit et ne se releva pas. Qu'aurait fait, grand Dieu ! le vénérable « Sylphe » s'il avait lu l'enseigne suivante : « Jean Congo arrache les dents et donne des leçons de danse au plus « juste prix » ? On en a froid dans le dos.

Ne nous enlisons point davantage dans le passé et laissons les antiques demoiselles du ballet, retirées de la scène, reposer, dans la solitude et l'ennui, leurs sourires édentés, et, en proie à la désespérance de leurs illusions fanées, murmurer d'une voix acidulée et navrée le refrain de Béranger :

Combien je regrette
 Mon bras si dodu,
 Ma jambe bien faite
 Et le temps perdu !

Depuis plusieurs années, les ballets russes jouissent des faveurs de la foule et ont relégué dans la pénombre, sans toutefois le faire totalement oublier, le ballet classique relevant de la tradition française.

Le goût du public a évolué. La correction des groupements harmonieux, les froids balabiles, les attitudes figées, les pas trop prévus ne satisfont plus les aspirations des esthètes des minutes présentes. On exige plus d'imprévu dans le maniement des masses, plus d'originalité dans l'invention des pas, plus de décision dans les jetés-battus, plus de spontanéité dans les pointes, plus de frémissements sur la scène, plus de pittoresque et de couleur dans l'arrangement général des danses, plus de vie dans l'ensemble du spectacle.

Les déhanchements, les mouvements de croupes, les gestes provoquants, les bras cherchant à étreindre un être absent, les bouches qui appellent le baiser, les corps qui tressaillent et se tordent, les bonds et les tournolements inlassables des danseurs, les grâces d'une sensualité aiguë et les abandons d'une lascivité extrême des danseuses jettent les spectateurs modernes dans d'incroyables convul-

sions de plaisir et mettent une buée de gloire sur les verres de leurs lorgnettes...

Est-ce à dire que *le ballet russe*, d'une saveur exotique si curieuse, d'une audace si captivante, d'une attirance si troublante avec ses étirements de langueur, coupés d'accès de folles frénésies, est-ce à dire que *le ballet russe* qui, volontiers, sacrifie l'inspiration chorégraphique à l'élément musical et le danseur au despotisme du décorateur, fasse fi des souvenirs de l'Ecole et ne subisse pas, dans une certaine mesure, l'influence des tendances classiques? Peut-être, en cherchant bien, au milieu des agrégats de danseurs et danseuses, dans la mêlée des spasmes charnels poussés au paroxysme et des farouches exaspérations de sensibilité malade, qu'interrompt de courtes intentions poétiques, se traduisant en envollements d'une joliesse aimable et gracieuse — sortes d'embellies en un ciel d'orage — ; dans le tohu-bohu voulu et combiné des plus furieux déchainements de l'instinct, parmi les affirmations les plus hautaines de la plasticité, dans le mystère des tensions et des détentes où triomphe le muscle, parmi ces miracles de fantaisie, nés de l'invention des maîtres de ballet, se rattachant, néanmoins, à une technique sévère et astreints aux rigueurs d'une discipline qui plie petits et grands sujets et maintient et ramène dans le devoir les ailes trop émancipées — peut-être trouverait-on des vestiges de règles et d'esprit classiques dissimulés çà et là?

Car, si grandiose que soit la griserie, résultant des saltations exorbitantes, de l'aveuglement des pourpres largement épandues, de la violence des ramages de la décoration picturale, de la singularité fougueuse, aliénée de morbidesse, des rythmes et de l'enivrement du spectacle, cette griserie ne donne pas le change. Et la tradition ne perd pas ses droits. On s'en éloigne, on croit l'avoir bannie : on n'échappe pas à son attraction, on y revient et, quoi qu'on fasse, l'on finit par subir son joug — plus ou moins.

Cette simple constatation n'a pas pour but de diminuer en quoi que ce soit les mérites du *ballet russe* ; mais tout bonnement de mettre en lumière une des raisons qui ont pu pousser le public, si féru du *ballet français classique*, à accueillir avec tant de facilité et, ajoutons, d'enthousiasme les rutilances slaves, les aveuglements, les éblouissements, les splendeurs orientales d'un genre de divertissement apportant, certes, une note très nouvelle, mais, en dépit des apparences, respectant tellement quellement des données, des habitudes, des règles et des conventions ayant l'autorité du temps et du succès.

Et puis, il serait d'une souveraine injustice de ne pas rendre à César ce qui appartient à César et de ne pas reconnaître que *le ballet russe* a remis en grande faveur le Danseur, qui, depuis longtemps, n'existait réellement plus, tant on négligeait de l'employer, tant on l'affublait de ridicule, tant on l'avait fait passer à l'état de fossile. On lui permettait d'être professeur, mime, maître de ballet : défense lui était faite de risquer le moindre *pas*, le plus petit *entrechat* ou la plus innocente *pirouette*.

A peine le tolérât-on en scène comme catapulte chargée de lancer en l'air et de rattraper les danseuses au vol. Et quand, dans *Guillaume Tell*, par exemple, on voyait des hommes, vêtus de couleurs rayées, déployant des grâces et ébauchant des sourires en gigotant des jambes, c'était une moquerie dans la salle.

Le ballet russe a réhabilité le danseur cruellement relégué dans une ombre méprisante et, en lui rendant la place qui lui appartient de droit, a démontré son utilité dans l'économie générale du ballet et prouvé de façon péremptoire qu'il n'y a pas que les femmes qui possèdent le pouvoir de faire des écarts, de s'enlever vers les frises ; que la supériorité technique n'est pas uniquement l'apanage du sexe charmant et que le danseur peut faire œuvre plus artistique et assurément plus intéressante que de jongler avec un fardeau bouffant de tout l'empois de ses mousselines, de ses tulles et de ses gazes.

Jusqu'à présent, *Shéhérazade* constitue le spécimen le plus étonnant, le plus complet du *ballet russe*.

En cette réalisation merveilleuse, ou, si vous le préférez, en cette création vraiment magistrale, *le ballet russe* a atteint d'un bond — et quel bond ! — au suprême degré d'une perfection dont il s'est quelquefois approché assez près, mais qu'il n'a pas encore dépassée.

Restons en sur cette délicieuse, surprenante, fantastique, féerique et incomparable *Shéhérazade*, où la danse, la mimique, le geste, les déploiements de masses, et les remous de foules, la musique, la peinture, le costume s'associent, s'harmonisent pour concourir à l'effet, — synthèse parfaite et notoire caractéristique d'un genre.

Dimanche, au programme du spectacle d'inauguration des représentations des *ballets russes*, figuraient : *Les Sylphides*, rêverie romantique, musique de Chopin ; *Cléopâtre*, drame chorégraphique, musique de A. Arensky ; *Le Prince Igor* (danses Poloviennes), musique de Borodine.

Ces divertissements, de saveur, de caractère et d'accent si particuliers, encadrés, costumés et réglés merveilleusement, furent déjà exécutés plusieurs fois sur la scène monégasque : ils y ont retrouvé, aussi nourris, les applaudissements qui, au cours des saisons précédentes, les accueillirent et les saluèrent.

On a fait fête, à la poétique et ingénieuse adaptation à la scène de la musique de Chopin ; à la fastueuse *Cléopâtre*, dont l'argument s'inspire de l'éblouissante nouvelle de Théophile Gautier : *Une Nuit de Cléopâtre*, laquelle, d'ailleurs, avait servi de sujet à une pièce musiquée par Victor Massé, jouée, jadis, avec succès à l'Opéra-Comique. Cette *Cléopâtre*, où l'arbitraire des attitudes et des gestes trouve sa justification dans une préoccupation d'évocation des hiératismes de la mimique des époques Pharaoniques consignés dans les peintures ornant les hypogées, les tombeaux et les monuments de la vallée du Nil et relatés par les dessins des antiques poteries de l'art égyptien, — cette *Cléopâtre* est d'une réalisation heureuse et superbe.

Enfin, on fit égale fête aux emportées, incandescentes et si originales *Danses Poloviennes*.

L'on couvrit de bravos M^{mes} Vera Nemchinova, Lubov Tchernicheva, Nijinska, Lydia Sokolova, Ludmila Chollar, etc., et MM. Idzikovski, Woizikovsky, etc., qui firent assaut de grâce, d'énergie, de souplesse et de talent et eurent la coquetterie de se distinguer extraordinairement, voire de se surpasser.

M. Edouard Flament s'affirma comme un remarquable batteur de mesures, n'ignorant rien des mystères du métier et sachant assouplir sa baguette aux plus délicates injonctions et aux pires exigences de la danse.

Et l'on rendit hommage à l'intelligence, au goût, au savoir et aux belles qualités d'artiste de M. Serge de Diaghilew, directeur qui a une volonté et un idéal, sait imposer aux danseurs et danseuses une juste et forte discipline, qui ne laisse rien au hasard, et s'efforce de présenter les œuvres dans les meilleures conditions de beauté — pour le plus grand ravissement du public.

ANDRÉ CORNEAU.

AU CONCERT CLASSIQUE

La reprise des *Concerts Classiques* — première manifestation de l'ouverture de la saison — sonne le ralliement autour du drapeau du beau musical tenu d'une main robuste par les Beethoven, les Mozart, les Wagner, les Berlioz et autres prédestinés de la cité des notes.

De son bâton de chef, M. Léon Jehin a donné avec autorité le signal des réjouissances d'art (concert, ballet, opéra-comique, opéra) qui vont désormais se succéder sans interruption, jusqu'au retour de ces mois charmants, parfumés d'espérance et de subtiles senteurs, où la nature, étourdie de sa sève, joyeuse de son renouveau, rit par tous les pétales de ses jeunes fleurs, s'épanouit dans l'exquis vête-

ment de ses fraîches couleurs, s'abandonne à la suave douceur des rayons d'un soleil que le despotisme de l'été n'a point encore rendu implacable.

Le programme de la séance de début des *Concerts Classiques* se composait de : La *IX^e Symphonie* (les trois premières parties) de Beethoven ; de fragments de *Psyché* de César Franck ; du poème symphonique : *Sadko* de Rimsky-Karsakow ; de la *Marche du Crépuscule des Dieux* (mort de Siegfried) et de la *Chevauchée des Walkyries* de Wagner.

La Symphonie avec chœurs fut exécutée, amputée des chœurs, et de la partie chantée, c'est-à-dire qu'on ne donna que les trois premières parties de cette œuvre unique d'une splendeur d'impression et d'une capacité d'expression instrumentale extraordinaires, dans laquelle toutes les majestés, les souverainetés et les divinités de la musique se réunissent pour former un *tout* colossal et grandiose — immense et monumentale composition s'il en fut.

« Dans la *Dernière Symphonie* de Beethoven, a écrit Wagner, la musique, dégagée de son élément trop spécial, acquiert la portée d'un *art général universel*. Cette symphonie est l'évangile *humain* de l'art futur. Elle ne peut servir de base à aucune évolution ultérieure dans le même sens ; car elle ne peut être immédiatement suivie que par la complète œuvre d'art à venir, le *drame universel*, dont l'artiste Beethoven nous a forgé la clef.... Suivons pas à pas les phases d'une évolution merveilleuse : celle de la mélodie s'émancipant de la tyrannie de la mode ; nous constatons que ce génie, en employant, d'une façon incomparablement personnelle, les éléments soustraits à grand-peine, par d'admirables prédécesseurs, à l'influence de la mode, a restitué à la mélodie son type éternellement authentique, à la musique elle-même son âme immortelle... Dans le poème de Schiller, dont il emprunte le texte pour l'étonnante dernière partie de la *neuvième symphonie*, ce qui l'a frappé surtout, c'est la joie de la nature délivrée du despotisme de la mode. »

Il est à peu près certain que, quand il aura la libre disposition des chœurs et qu'on lui fournira les moyens d'avoir les solistes indispensables, M. Léon Jehin, qui a le respect et l'amour des chefs-d'œuvre, s'empressera de donner une exécution *complète* de la *IX^e Symphonie*. Ce jour-là sera, à n'en pas douter, pour le remarquable musicien et parfait artiste qu'est le maître de chapelle de S. A. S. le Prince de Monaco, un très beau jour. Et bien que, comme l'a constaté Berlioz, « cette symphonie soit la plus difficile d'exécution de toutes celles de l'auteur et nécessite des études patientes et multipliées et surtout bien dirigées », nous sommes assurés — M. Léon Jehin assumant la responsabilité de la direction de l'orchestre et de l'interprétation générale de l'œuvre — que tout marchera le mieux du monde.

A côté des extrêmes magnificences de la suprême symphonie du sourd immortel, les fragments symphoniques de la *Psyché*, du très vénérable et très vénéré père de l'Eglise musicale qui a nom César Franck, ces fragments — l'un d'un développement peut-être excessif, l'autre quelque peu écourté — n'ont pas produit l'impression d'absolu ravissement que le public ressent ordinairement à leur audition. Non qu'ils n'aient pas été appréciés à leur valeur, laquelle est plutôt grande, mais le voisinage des pages Beethoviennes, où le génie allumé au foyer intérieur éclate en flammes de sublimité, les a légèrement desservis.

Le poème symphonique : *Sadko*, qui n'est pas comparable à l'exquise, brillante, étourdissante et inoubliable *Shéhérazade*, de Rimsky-Korsakow, a obtenu son succès habituel.

La *Marche funèbre de Siegfried* (*Crépuscule des Dieux*), page hors de pair, la plus noble, la plus vaste, la plus éloquente et la plus magnifique oraison funèbre que le génie ait jamais prononcée en langage musical sur le corps d'un héros et l'inouïe *Chevauchée des Walkyries*, d'un réalisme de couleur, d'un pittoresque d'invention poétique et d'un impressionnisme incroyable, en sa réalisation vertigineuse,

terminaient admirablement la première séance des *Concerts Classiques*.

Puisqu'il est avéré qu'une belle exécution d'orchestre vient non seulement du mérite des exécutants, mais des peines et des soins de celui qui les conduit, il convient de féliciter hautement Messieurs les artistes instrumentistes qui composent l'orchestre du théâtre de Monte-Carlo et, surtout, l'éminent chef qui les conduit depuis tant d'années à la victoire avec une sûreté et une autorité qu'on ne saurait trop proclamer et louer.

ANDRÉ CORNEAU.

P. S. — Nous rendrons compte dans un prochain numéro du *Concert Moderne* que, vendredi dernier, M. Léon Jehin dirigea avec une maîtrise et une simplicité qui peuvent servir d'exemple et de leçon aux tumultueux arrivistes du bâton.

Étude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

PROROGATION DE SOCIÉTÉ

(Publiée en conformité des articles 49, 50 et 53
du Code de Commerce.)

Suivant acte reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le dix-neuf novembre mil neuf cent vingt-trois,

M. Michel GAMBA, entrepreneur de travaux publics et maritimes, chevalier de l'Ordre de Saint-Charles et de la Couronne d'Italie, demeurant villa du Souvenir, à Monaco ;

M. Philippe GAMBA, fils du précédent, architecte, demeurant villa d'Alsace, avenue d'Alsace, à Beausoleil ;

Et M. Michel FONTANA, entrepreneur de travaux publics et maritimes, conseiller national, demeurant villa Rello, à Monaco ;

Ont déclaré proroger pour une nouvelle durée de *dix années*, divisée, comme celle qui est expirée, en deux périodes de cinq années, à compter rétroactivement du quinze septembre mil neuf cent vingt-trois, date de son expiration, la Société en nom collectif formée entre eux aux termes d'un acte reçu par M^e Eymin, notaire soussigné, le dix-huit octobre mil neuf cent treize, sous la raison sociale « *Fontana et Gamba* », avec siège à Monaco, 5, avenue de la Gare, ayant pour objet l'entreprise des travaux publics et particuliers de la manière la plus étendue et toutes opérations immobilières, commerciales et financières nécessaires pour son bon fonctionnement ; ladite Société transcrite et publiée conformément à la loi.

Cette prorogation a été convenue aux mêmes clauses et conditions que celles contenues dans l'acte de société du dix-huit octobre mil neuf cent treize, auxquelles il n'a été en rien dérogé et qui continueront de produire tous leurs effets pour la dite prorogation.

Une expédition dudit acte de prorogation a été déposée, ce jourd'hui même, au Greffe Général du Tribunal Civil de Première Instance de la Principauté de Monaco, pour être transcrit et affiché conformément à la loi.

Monaco, le 27 novembre 1923.

Pour extrait : ALEX. EYMIN.

Étude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le vingt-trois octobre mil neuf cent vingt-trois, dont expédition, transcrite au Bureau des Hypothèques de Monaco, le deux novembre suivant, volume 177. n° 7, a été déposée, ce jourd'hui même, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté,

M. Fortuné SALVETTI, boucher, et M^{me} Luigina VERRANDO, son épouse, demeurant ensemble rue des Ecoles, à Beausoleil, ont acquis :

De M. Charles-Joseph MABILLE et M^{me} Emma-Hélène-Joséphine MATTEI, son épouse, demeurant ensemble 3 bis, avenue du Berceau, Monte-Carlo ;

Une maison de rapport, située à Monte-Carlo, quartier de Saint-Michel, avenue du Berceau, sur laquelle elle porte le n° 3 bis, élevée de trois étages sur rez-de-chaussée et caves, occupant, avec le sous-sol des deux passages ci-après désignés, une superficie totale de terrain de trois cent quatre-vingt-treize mètres carrés environ, et une surface bâtie de cent quatre-vingt-dix-neuf mètres cinquante décimètres, cadastrée sous les numéros 153 p. et 154 p. de la section confinant : du nord-est, à une maison appartenant à M. et M^{me} Rigoni, passage entre deux, appartenant à chacun des immeubles sur une largeur d'un mètre tout le long de chacun des immeubles ; du nord-ouest, à l'avenue du Berceau ; du nord, à la famille Doda ; et du sud-est, à M. Montier, ou acquéreur, passage entre, dont le sol est compris dans la vente, tout le long de l'immeuble vendu.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de trois cent mille francs, ci... **300.000 fr.**

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu, par les parties, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble vendu, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le vingt-sept novembre mil neuf cent vingt-trois.

Pour extrait :

(Signé :) ALEX. EYMIN.

Étude de M^e AUGUSTE SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce

(Deuxième Insertion.)

Suivant acte reçu par M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco, soussigné, le seize novembre mil neuf cent vingt-trois,

M. Antoine ORECCHIA, comptable, demeurant à Monte Carlo, descente des Moulins, villa Robinson,

Agissant en qualité de liquidateur, avec pouvoirs de vendre, de la Société en nom collectif « BERN ET LHERMET », ayant son siège social à Monaco, section de la Condamine, boulevard Albert I^{er}, n° 19,

A vendu :

à M. Louis REYMOND, hôtelier, demeurant précédemment à Nice, rue de l'Hôtel des Postes, n° 19.

Le fonds de commerce d'hôtel-restaurant sis à Monaco, quartier de la Condamine, boulevard Albert I^{er}, n° 19, dénommé *Hôtel Monégasque*.

Avis est donné aux créanciers de ladite Société, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de ladite cession, dans le délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion, au domicile élu à cet effet, en l'étude de M^e A. Settimo, notaire à Monaco, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 27 novembre 1923.

(Signé :) A. SETTIMO.

Étude de M^e AUGUSTE SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce

(Deuxième Insertion.)

Suivant acte du dix novembre mil neuf cent vingt-trois, reçu par M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco, soussigné,

M^{lle} Isabelle-Henriette FINAUD, commerçante, demeurant à Monte Carlo, boulevard d'Italie, n° 1, a vendu :

à M. Dominique-Joseph ADRIANO et M^{me} Lonise-Emilie VACA, son épouse, demeurant ensemble à Monaco, rue des Orchidées,

Le fonds de commerce de buvette, vins en gros et détail, comestibles, auquel est annexée la gérance

d'un débit de tabac, exploité à Monte Carlo, boulevard d'Italie, n° 1.

Avis est donné aux créanciers, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la dite cession, dans le délai de dix jours à compter de la présente insertion, au domicile élu à cet effet en l'étude de M^e A. Settimo, notaire, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 27 novembre 1923.

(Signé :) A. SETTIMO.

AGENCE COMMERCIALE
20, rue Caroline — Monaco.

Cession de Fonds de Commerce

(Deuxième Insertion.)

Suivant acte sous seing privé en date à Monaco du 15 novembre 1923, enregistré, M. Gaspard DEPETRIS, hôtelier, demeurant à Monaco, au n° 3 de la rue Suffren-Reymond, a vendu :

à MM. RICHELMI et FLORIN, demeurant précédemment à Gènes,

Le fonds de commerce qu'il exploitait à Monaco, au n° 3 de la rue Suffren-Reymond, sous le nom d'*Hôtel et Pension Anglaise*.

Avis est donné aux créanciers, s'il en existe, d'avoir à faire opposition sur le prix de la dite cession, dans le délai de dix jours à compter de la présente insertion, au domicile à cet effet élu, au fonds même, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 27 novembre 1923.

Premier Avis

M^{me} Caroline SAPPPIA a vendu à M. Marius GHIO, demeurant maison Ghio, rue Bellevue, à Beausoleil, une voiture de place portant le n° 106.

Opposition, s'il y a lieu, dans les délais légaux.

AGENCE GÉNÉRALE DE MONACO.
14, rue Grimaldi, Monaco.

Deuxième Avis de Vente

Par acte sous seing privé, M^{me} Blanche MAFFÉO a vendu à M. PLASSE le fonds de commerce d'Épicerie-Comestibles qu'elle exploite à Monaco, 33, boulevard de l'Ouest.

Adresser les oppositions, s'il y a lieu, dans les dix jours du présent avis, à l'Agence Générale de Monaco, 14, rue Grimaldi, domicile élu.

AGENCE GÉNÉRALE DE MONACO.
14, rue Grimaldi, Monaco.

Deuxième Avis de Vente

Par acte sous seing privé, M. Joseph GAZZERA a vendu à M^{me} Jeanne VIALE le fonds de commerce dénommé *Bar Suisse*, sis à Monaco, 4, rue Suffren-Reymond.

Adresser les oppositions, s'il y a lieu, dans les dix jours du présent avis, à l'Agence Générale de Monaco, 14, rue Grimaldi, domicile élu.

Deuxième Avis

M. Joseph BOERI a vendu à M. Jean ZERBONI, demeurant à Beausoleil, rue Mont-Agel, n° 1, une voiture de place portant le n° 22.

Oppositions, s'il y a lieu, entre les mains de l'acquéreur, dans les délais légaux.

Deuxième Avis

M. Jean PEYRANO a vendu à M^{me} Marianne BEL-LONOTTO, épouse COSTAMAGNO, demeurant boulevard Charles III, un équipage de place portant le n° 26.

Faire opposition, s'il y a lieu, dans les délais légaux.

Société Anonyme du Grand Hôtel de Londres à Monte-Carlo

Avis

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme du Grand Hôtel de Londres à Monte Carlo sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, le jeudi 13 décembre 1923, à 15 heures, au siège social, à Monte-Carlo.

L'Assemblée Générale se compose de tous les propriétaires de dix actions au moins, et ceux qui, par suite de groupement, représentent ce nombre d'actions.

Les porteurs d'actions devront, huit jours au moins avant l'Assemblée, déposer au siège social leurs titres ou le récépissé de dépôt de leurs titres dans une banque de la Principauté de Monaco ou de Beausoleil.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Rapport du Conseil d'administration sur l'Exercice 1922-23 ;
- 2° Rapport des Commissaires des Comptes et lecture du Bilan et du compte Profits et Pertes ;
- 3° Approbation, s'il y a lieu, des comptes de l'Exercice 1923-23 et quitus aux Administrateurs ;
- 4° Fixation du dividende et des répartitions proposées par le Conseil d'Administration ;
- 5° Nomination de deux Administrateurs, conformément à l'article 20 des Statuts ;
- 6° Nomination des Commissaires des Comptes.

Le Conseil d'Administration.

ALIMENTATION DU SUD-EST

Société Anonyme au capital de 1.300.000 francs.
Siège social : Square Nave, Monaco.

Avis

MM. les Actionnaires de la Société d'Alimentation du Sud-Est sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, le jeudi 20 décembre, au siège social, square Nave, à 15 heures, avec l'ordre du jour suivant :

- 1° Lecture du rapport du Conseil d'Administration ;
- 2° Lecture du rapport des Commissaires aux Comptes ;
- 3° Lecture du bilan et du compte Profits et Pertes, arrêtés au 30 juin 1923 ;
- 4° Approbation, s'il y a lieu, des comptes de l'Exercice et quitus à qui de droit ; quitus spécial à accorder à un Administrateur décédé ;
- 5° Fixation du dividende ;
- 6° Autorisation à accorder aux Administrateurs, de traiter des affaires directement ou indirectement avec la Société ;
- 7° Nomination de trois Commissaires aux Comptes pour l'Exercice 1923-1924 ; fixation de leur rétribution.

Le Conseil d'Administration.

SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE CRÉDIT

INDUSTRIEL et COMMERCIAL et de DÉPÔTS

Société Anonyme fondée en 1865.

Capital : 75 millions. - Réservés : 25.850.000.

Siège social à MARSEILLE, 75, rue Paradis.

Succursale à PARIS, 4, rue Auber.

Président : M. Edouard Cazalet.

Groupe des Agences de Nice :

NICE, 45, boulevard Dubouchage.
MONTE CARLO (Park-Palace).
MONACO (La Condamine) 45, rue Grimaldi.
MENTON, 1, rue de Verdun.

Correspondants dans toutes les villes de France et principales villes de l'Étranger.

Opérations de la Société : Comptes de dépôts productifs d'intérêts. — Envoi et transfert de fonds et délivrance de chèques pour la France et l'Étranger. — Garde de titres. — Escompte. — Recouvrements. — Change de monnaie. — Garde d'objets précieux. — Encaissement de coupons. — Avances garanties. — Ordres de Bourse. — Souscriptions. — Lettres de crédit.

SOCIÉTÉ DU MADAL MONACO

Premier Avis de convocation.

L'Assemblée Générale ordinaire des Actionnaires convoquée pour le 25 octobre 1923 n'ayant pu avoir lieu faute de « quorum », MM. les Actionnaires sont convoqués en une nouvelle Assemblée Générale ordinaire pour le vendredi 14 décembre, à trois heures de l'après-midi, au siège de la Société, à Monaco.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires des Comptes pour l'Exercice 1922 ;
- 2° Approbation des comptes de l'Exercice 1922 ;
- 3° Affectation du résultat de l'Exercice 1922 ;
- 4° Election de trois Administrateurs ;
- 5° Nomination des Commissaires des Comptes pour l'Exercice 1923 ;
- 6° Questions diverses.

Conformément à l'article 32 des Statuts, MM. les Actionnaires qui voudront assister à l'Assemblée sont priés de déposer leurs titres ou un certificat de dépôt de titres dans une banque, avant le 6 décembre, au siège de la Société, à Monaco.

Deuxième Avis de convocation.

Messieurs les Actionnaires de la Société du Madal sont convoqués en Assemblée Générale extraordinaire, le vendredi 14 décembre 1923, à quatre heures de l'après-midi, au siège de la Société, à Monaco.

ORDRE DU JOUR :

Modification des articles 21 et 24 des Statuts.

Conformément à l'article 32 des Statuts, MM. les Actionnaires qui voudront assister à l'Assemblée sont priés de déposer leurs titres ou un certificat de dépôt de titres dans une banque, avant le 6 décembre, au siège de la Société, à Monaco.

Les Annales

On sait que Sarah Bernhardt a laissé un ouvrage inédit : *L'Art du Théâtre*. Marcel Berger conte, dans les *Annales* de cette semaine, comment fut composé cet ouvrage qui fera sensation. Lire, dans ce même numéro, des pages des deux nouveaux immortels, M^e Henri Robert et Edouard Estaunié et dix articles ou poèmes d'actualité signés de noms éclatants. En vente partout : 0 fr. 75.

*L'ARGUS**, méritant à profit son expérience et sa situation exceptionnelle, vient de publier une nouvelle édition de **NOMENCLATURE des journaux en langue française paraissant dans le monde entier**. Ce volume précis sera l'auxiliaire de tous ceux qui, chaque jour, ont besoin des lumières de la Presse Française.

* 37, rue Bergère, Paris (IX^e).

CRÉDIT FONCIER DE MONACO

SOCIÉTÉ ANONYME MONÉGASQUE AU CAPITAL DE DEUX MILLIONS
Créée en vertu de l'Ordonnance Souveraine du 13 juillet 1922

Siège social : 11, Boulevard de la Condamine
TÉLÉPHONE : 5-86

Prêts Hypothécaires.

Ouverture de Crédits Hypothécaires.

Dépôts de fonds à vue et à terme productifs d'intérêts.
Comptes de chèques. — Effets à l'encaissement.
Escompte. — Achat et Vente de monnaies étrangères.
Lettres de crédit. — Délivrance de chèques.
Paiement de coupons. — Avances sur titres.
Ordres de Bourse. — Valeurs locales.
Souscriptions, transferts et régularisations de titres.

Garde de Titres et Colis précieux.

Location de Coffres-Forts.

Comptoir National d'Escompte DE PARIS

Société Anonyme au Capital de
250 millions de francs entièrement versés.

AGENCES DE

MONTE CARLO : Galerie Charles III
LA CONDAMINE : 25, boulevard de la Condamine
MENTON : Avenue Félix-Faure

Escompte :: Recouvrements :: Chèques
Dépôts de Fonds à vue :: Dépôts de Titres
Ordres de Bourses :: Avances sur Titres
Mandats de voyage :: Lettres de Crédit
Change de Monnaies étrangères
Location de Coffres-forts

INSTALLATION PERMANENTE ET COMPLÈTE
EN TERRITOIRE MONÉGASQUE

Caveaux Spéciaux

pour la garde des Titres, Colis et Objets précieux

APPAREILS et PLOMBERIE SANITAIRES

H. CHOINIÈRE & G. VAUTIER

18, Boulevard des Moulins

MONTE CARLO

TÉLÉPHONE : 0-08

FUMISTERIE — CHAUFFAGE CENTRAL
Distribution d'Eau chaude.

BULLETIN

DKS

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Soccal, huissier à Monaco, du 12 décembre 1922. Quatre Actions de la Société des Halles et Marchés de Monaco, portant les numéros 522, 543, 544, 545.

Exploit de M^e Soccal, huissier à Monaco, en date du 12 mai 1923. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les n^{os} 53526 et 53527.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 31 juillet 1923. Vingt-six Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 45006, 61926 à 61928 inclus, 61932 à 61936 inclus, 73731 à 73735 inclus, 73741 à 73750 inclus, 73754, 73755.

Exploit de M^e Soccal, huissier à Monaco, en date du 5 octobre 1923. Deux Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 11699 et 142758.

Exploit de M^e Soccal, huissier à Monaco, du 27 octobre 1923. Trois Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco, portant les numéros 28589, 32428 et 33347.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Soccal, huissier à Monaco, en date du 31 janvier 1923. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 1009.

Exploit de M^e Soccal, huissier à Monaco, en date du 12 mai 1923. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le n^o 95248.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 19 juin 1923. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 35729, 35730, 35731 et 19386.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 26 juin 1923. Deux Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 68451 et 68452.

Exploit de M^e Soccal, huissier à Monaco, en date du 12 novembre 1923. Cinq Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 40547, 38452, 85665, 306615, 306616.

Titres frappés de déchéance.

Du 31 octobre 1922. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco, portant le numéro 131684.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1923.